

SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

COMITE SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2010

Mairie de Mimizan

COMPTE-RENDU

Etaient Présents :

Membres titulaires ou suppléants :

Monsieur	Jean-Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	René	TEULE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean- Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LALUQUE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	CASSAGNE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Daniel	VINCQ	Commune de Mézos

Etaient également présents :

Madame	Annie	BARENTIN	Mairie de Mimizan
Monsieur	Victor	IGRESA	Mairie de Sanguinet
Melle	Sophie	TOURNIS	Chargée de mission Pays
Monsieur	Gilles	TESTUD	Chef de Projet Pays
Monsieur	Gerardo	DEUSTUA	Chargé de mission Pays

Etaient Excusés :

Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Rémy	RODRIGUEZ	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	LAINE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Yves	SAINT MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean Pierre	BEGUERY	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bernard	TRAMBOUZE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean Louis	PRADET	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Luc	LECOMTE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean	GOURDON	Commune de Mézos

Ordre du jour :

1. Plate-forme de services « emploi saisonnier » Nomad : Bilan de la saison et orientations 2011
2. Préparation du Budget primitif 2011
3. Etude préalable à l'Opération Collective de Modernisation : choix du prestataire
4. Renouvellement de la ligne de trésorerie
5. Routes touristiques 2011 : offre de stage
6. points divers : information sur le contenu d'une « convention tourisme » avec le Conseil Régional

1- Plate-forme de services « emploi saisonnier » Nomad : Bilan de la saison et orientations 2011

2010 a été l'année de lancement des opérations « de terrain » de la plate-forme de services « emploi saisonnier ». C'est une année qui a permis de tester nos partenariats (administrations du travail, syndicats de salariés, fédération professionnelles, collectivités territoriales...) et de passer du concept à la réalisation des premières pièces maîtresses du dispositif :

- l'invention de l'enseigne « NOMAD », bannière commune au service de la déprécarisation du travail en saison, pour les saisonniers et pour les entreprises.
- l'ouverture des Lieux d'Accueil des Saisonniers, implantés sur 4 communes (Biscarrosse Plage, Parentis, Mimizan, Léon) :
 - 281 contacts générés et 81 saisonniers en suivi sur la base du volontariat
 - Une information méthodologique pour l'acte de candidature spontanée.
 - Une information sur la saisonnalité du territoire (brochures, listes d'entreprises, cartes des emplois saisonniers, des fiches d'information sur l'emploi ...).
 - Une écoute et une aide sur le domaine de l'emploi.
 - Un relais vers les structures porteuses de réponses (lorsque ces réponses existent ...).
- la coordination des trois manifestations préexistantes sur le territoire pour rendre leurs approches convergentes : Une cellule technique entre les institutions se coordonne, s'accorde sur des objectifs et mutualise des moyens de communication. 2010 a permis un effort sur l'information du public au sujet de la réglementation et de la formation avec une fréquentation du public assez faiblement ressentie sur ces aspects.
 - Biscarrosse le 16 mars – 451 admissions
 - Parentis le 1er avril – 146 admissions
 - Mimizan le 6 mai – 246 admissions
- La mise en œuvre d'actions de médiation animées et menées par les partenaires sociaux et la Direccte (services de l'Etat) dans le cadre d'un accord local signé le 6 mai entre 9 organisations :
 - un message fort entendu dans toutes les stations touristiques disposant d'espaces saisonniers.
 - Une volonté de faire passer le message de la prévention des conflits et de l'information pédagogique sur le droit, mais une difficulté à trouver son public.
 - Une présence efficace sur le littoral, en été, avec 15 cas à traiter.

2011 sera donc une année de consolidation et d'élargissement du socle posé en 2010. Ainsi, on travaillera :

- à une meilleure adéquation de l'implantation des Lieux d'Accueil ;
- à la recherche d'une encore meilleure couverture territoriale en installant des points relais plus ponctuels, pourquoi pas dans certains établissements emblématiques de la saison avec l'aide des professionnels ;
- à renforcer l'efficacité du dispositif de médiation animé par les partenaires sociaux.

Ce sera aussi une année de test d'actions « prototypes » qu'il s'agira d'évaluer.

Ainsi, on cherchera :

- à compléter notre dispositif forum, plus resserré, avec des actions qui en ouvrent la dimension « rencontre territoriale » entre les acteurs de la saison ;
- à ouvrir notre dispositif à des actions de prévention portées par d'autres organismes, autour de la santé, du logement, par exemple ;
- à lancer une ou deux premières opérations test autour de l'hébergement des saisonniers. Avec un caractère encore modeste (quelques places à l'unité, peut-être) mais ayant pour objectif premier d'organiser la forme que doit prendre un tel service, avec la mobilisation des acteurs du territoire.

11 actions réparties sur les 4 axes suivants sont donc proposées au comité syndical pour la saison 2011 :

- Emploi - compétences – professionnalisation
- Information – Conseil - Assistance
- Prévention – remédiation
- Logement - Mobilité

Le programme 2011 représente une dépense globale de 117 800 €.

Sur la base de ces dépenses, les subventions de l'Europe au titre du FEDER (25 %), du Conseil Régional d'Aquitaine (25 % sur les salaires, 20 % sur le programme d'actions), et de l'Etat (subvention attendue de 5000 €) peuvent être sollicitées.

Sur proposition de M. le Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De valider le programme d'actions 2011 selon les 4 axes de travail présentés
- D'inscrire au budget primitif 2011 les dépenses inhérentes à la réalisation de ce programme d'actions
- D'autoriser le président à solliciter les subventions de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

2- Préparation du Budget primitif 2011

M. le Président présente le projet de Budget Primitif 2011. Cette proposition intègre les éléments suivants :

- la diminution des charges à caractère général (hors étude) :	14 250 €
- la reconduite des charges de personnel pour l'ingénierie générale (direction et secrétariat):	56 400 €
- le financement de la plate forme de service emploi saisonnier	117 800 €
- l'édition du dépliant 2011 des routes touristiques	6 000 €
- Le lancement d'une Opération Collective de Modernisation Etude de faisabilité + salaire chargée de mission	88 000 €

Le projet de budget s'équilibre à 288 050 €. Les cotisations des membres s'élèvent à 119 299 € soit 2,6 €/ habitant. L'augmentation des cotisations par rapport à 2010 s'explique notamment par l'arrêt prévu de la subvention du Conseil Général (subvention de 14 000 € en 2010), et par le recrutement d'une nouvelle chargée de mission (Mlle Sophie Tournis) pour la mise en place de l'Opération Collective de modernisation (prise en charge du second semestre uniquement en 2010).

	libellé	montant
Charges à caractère général (hors études)		14 250
c/60632	fournitures petit équipement	
c/6064	Fournitures administratives	500
c/611	contrat prestations de services	500
c/611	leasing + fourniture diesel	5 000
c/6132	location bureau	1 400
c/616	Assurance	500
c/6182	documentation	500
c/6184	organisme de formation PLF	-
c/6225	indemnités au comptable	200
c/6238	Relations publiques	2 000
c/6256	Missions	1 000
c/6262	Frais de téléphone	1 000
c/627	commission bancaire	150
c/6281	adhésion FRPAT & CG retraite	1 000
c/62878	Frais de timbres	500

INTERETS		600
PERSONNEL INGENIERIE GENERALE		56 400
Chef de projet		52 000
Stagiaire "routes touristiques"		1 700
secrétariat		2 700

PFS EMPLOI SAISONNIER		117 800
salaire chargé de mission		55 000
salaires contrats saisonniers		20 800
charges de fonctionnement		31 200
secrétariat		10 800
COMMUNICATION		6 000
c/6237	Dépliant 2010	6 000
MISSION OCM		88 000
étude		40 000
Salaire		40 000
suivi animation		8 000
provision étude		5 000
provision étude		5 000
TOTAL		288 050

compte	libellé	montant
c/7473	subv° Département 2011	-
c/7472	subv° Région 2011	10 000
c/7478	subv° UE FEADER 2011	10 000
c/7478	subv° UE 2011	29 450
c/74718	Etat 2011	5 000
c/7472	subv° Région 2011	28 200
c/7472	subv° Region 2011	2 400
c/7472	sur étude et suivi sub° Region 30%	11 165
c/7473	subv° FISAC 50 %	23 720
c/7472	sur salaire : sub° Region 2011	10 000
c/7473	subv° FISAC 2011	10 000
c/7478	subv° UE FEADER 2011	10 000
c/7474	Cotisations	119 299
OO2	excédent reporté	28 816
TOTAL		288 050

Ce projet fera l'objet d'un ajustement en vue du vote du budget primitif 2011. L'ajustement portera notamment sur le montant de l'excédent à reporter ici évalué à 28 816 €.

M. le Président sollicite toutefois l'assemblée afin qu'elle l'autorise à lancer les demandes de subventions relatives aux dépenses d'ingénierie sans attendre le vote du budget primitif. Les subventions relatives au programme d'actions Nomad 2011 seront également sollicitées dès la fin 2010 (cf point précédent).

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter les subventions du Conseil Régional et de l'Europe au titre de la mesure 341 B du Feader pour la mise en œuvre de l'ingénierie générale 2011
- De solliciter les subventions du Conseil Régional et de l'Europe au titre de la mesure 341 B du Feader pour la mise en œuvre de l'ingénierie thématique 2011
- De solliciter la subvention du Conseil Régional pour les dépenses de communications
- d'inscrire au Budget Primitif 2011, les crédits nécessaires à la réalisation de ces dépenses.

3- Etude préalable à l'Opération Collective de Modernisation : choix du prestataire

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical réuni le 5 novembre 2009 a validé l'inscription de l'OCM dans le Contrat de Pays n °2. A titre de rappel, les OCM ont pour but de consolider les entreprises commerciales, artisanales et de services par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (conseil, appui au groupement de commerçants et d'artisans ou au regroupement éventuel d'entreprises, actions d'animation ou de promotion de l'offre commerciale locale) et d'aides directes individuelles (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail, aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de l'entreprise aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite). D'une durée de trois ans, les OCM doivent être précédées d'une étude de faisabilité. Cette étude sera également l'occasion d'apporter une expertise aux communes rurales (moins de 3000 habitants) du pays concernant leurs projets d'investissements destinés à favoriser la fréquentation des entreprises artisanales, commerciales et de services (parking à proximité des commerces, signalétique, marché couverts ou de plein vent,...).

La démarche initiée par le Pays a encouragé la Communauté de Communes de Mimizan à s'engager également dans une action du type Opération Urbaine Collective (OUC) qui la rendra éligible au financement du FISAC pour ces investissements publics et ceux de ses communes membres. La dimension urbaine de la Ville de Mimizan (+ de 3000 habitants) impose toutefois un traitement spécifique par la conduite d'une étude dédiée, portée par la communauté de communes.

Le comité syndical du 13 avril 2010 a autorisé le Président à lancer une consultation dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics (Marché à procédure adaptée). Afin d'éviter que deux prestataires différents n'interviennent sur le périmètre de la communauté de communes de Mimizan, rendant plus difficile la mutualisation des données et la constitution finale d'un seul dossier de candidature OUC, un groupement de commandes (article 8 du Code des Marchés Publics) a été constitué entre le Pays LNCA et la communauté de communes de Mimizan. Le Pays LNCA en est le coordonnateur et il est à ce titre chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire.

Deux candidats ont répondu dans les délais :

Le premier cabinet est PIVADIS basé à Orléans ; le second est CIBLES & STRATEGIES, installé à Saint-Brieuc.

Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 octobre dernier pour étudier ses offres. Au terme de l'examen et malgré un coût légèrement supérieur, l'offre de « Cibles & Stratégies » obtient un avantage par rapport à celle de Pivadis, notamment sur les points suivants :

- équipe déjà présente dans le cadre de l'étude préalable à l'Opération Urbaine Collective (OUC) de Parentis
- Equipe plus qualifiée, expériences plus importantes pour des OCM et ORAC sur des Pays
- Nombre de jours de présence plus importants du directeur et du consultant senior
- Points méthodologiques plus précis, intégration plus importante du SIG et de la géolocalisation.

Enveloppe prévue	30 500 €
Cibles et Stratégies	27 465 €
Jours directeur	17,5
Pivadis	23 950 €
Jours directeur	9

En conséquence, sur proposition du président et de la commission d'appel d'offres, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition du cabinet cibles et stratégies
- d'autoriser le président à signer l'acte d'engagement de l'étude
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2011.

4- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle que la convention que le Syndicat Mixte du Pays a passé avec Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie arrive à son terme le 4 février 2011.

Il propose de renouveler la ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses de l'année 2011. Il fait part de l'offre de la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour et du Crédit Mutuel (BCME).

	Tx référence	COM°	Tx octobre	MARGE	Tx global
BCME	T4M	150	0,6967	1,1	1,7967
Caisse épargne	EURIBOR 1W	250	0,734	0,85	1,584

Sur proposition du président, Le Comité Syndical du Pays Landes Nature Côte d'Argent a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

Article 1. Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie le Comité Syndical du Pays Landes Nature Côte d'Argent décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour une ouverture de crédit d'un montant maximum de 60 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant : 60 000 €

Durée : 12 mois

Index de tirage : EURIBOR 1 SEMAINE

Taux d'intérêts : index + marge de 0,85 %.

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle.

Commission d'engagement : 250 euros ;

Article 2 . Le Comité Syndical du Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise le président Monsieur Jean Pierre DUFEU à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour.

Article 3 : Le Comité Syndical du Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise le président Monsieur Jean Pierre DUFEU à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

5- Routes touristiques 2011 : offre de stage

M. le Président propose de reconduire une offre de stage pour la mise en œuvre des routes touristiques pour la saison 2011. En lien direct avec la chargée de mission Tourisme, la mission proposée consistera à :

- a. la mise au point du dépliant et des fiches étapes villages avec le prestataire
- b. relance des prestataires pour la mise à jour (tarifs, horaires...), réflexion avec les OT pour le schéma graphique
- c. la mise à jour du site Internet dédié aux routes touristiques
- d. le rappel de la démarche auprès des prestataires
- e. l'animation du réseau avec le chef de projet : une réunion de lancement du produit à programmer avec l'ensemble des prestataires en avant saison.
- f. L'animation autour des marques de Pays
- g. assurer la diffusion des supports d'information auprès des sites étapes et partenaires de la route touristique :

Sur proposition de M. le Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accueillir un(e) étudiant(e) en MASTER I ou II en aménagement du territoire, développement local et touristique , pour lui confier la mission ci dessus exposée et donne pouvoir à M. le Président pour signer la convention de stage.
- De fixer la durée du stage entre 3 et 6 mois à compter de mi -janvier et jusqu' à fin mai au moins
- De désigner Monsieur Gilles TESTUD, directeur du Pays, comme maître de stage.
- De prévoir une rémunération mensuelle de ce stage à hauteur de 30 % du SMIC
- De mettre à la disposition du stagiaire un poste de travail situé dans les bureaux du Pays Landes Nature Côte d'Argent, 2 avenue de la gare à Mimizan.
- De prévoir l'indemnisation de ces frais de déplacements.

6- points divers : information sur le contenu d'une « convention tourisme » avec le Conseil Régional

L'évolution des métiers du tourisme, du rôle des offices de tourisme, les projets de développement que portent certains d'entre eux sur le territoire du Pays, les actions déjà conduites par le pays LNCA en matière touristique (routes touristiques, Programme Local de Formation), conduisent aujourd'hui à étudier les pistes d'actions et de contractualisation que propose en la matière le Conseil Régional d'Aquitaine. Parmi celles ci, la Convention tourisme offre un cadre, une méthode et un contenu que la Région cherche à promouvoir auprès des territoires et des destinations touristiques d'Aquitaine.

Présentation de la Convention Tourisme :

Objectif général : Soutenir les projets intégrés à des thématiques fortes, participant au renforcement et au développement touristique des territoires aquitains

Objectifs spécifiques : Deux logiques de développement et de valorisation touristique des territoires sont retenues et soutenues par la Région :

Une logique de « démarche collective d'organisation ». Afin d'assurer d'une manière efficiente les missions de service public, d'animation et de développement touristique des territoires touristiques, la Région sollicite, au préalable, la définition, la validation et l'engagement **d'un schéma d'organisation touristique**. Ce schéma détermine précisément les orientations fonctionnelles et organisationnelles que le territoire devra conduire d'une manière concertée et opérationnelle. La Région incite à la mise en place d'outils afin d'assurer une meilleure pérennisation des moyens locaux dédiés aux services publics du tourisme (organisation intercommunale des offices de tourisme, optimisation de la taxe de séjour)

Une logique de « démarche produits » dans laquelle le Pays Touristique (Pays d'Accueil Touristique ou Pays reconnu par la Commission Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire) doit au préalable déterminer, par l'intermédiaire d'un appui extérieur spécialisé, une stratégie de développement touristique basée sur l'identification et la **valorisation d'un ou deux (maximum) produit (ou filière)**. La stratégie sera arrêtée en déterminant le produit à développer (ou à créer) sur le Pays, accompagnée des actions à conduire nécessaires à sa concrétisation.

La stratégie produit fait l'objet d'une inscription au Contrat de Pays et les programmes d'actions seront validés conjointement par l'ensemble des partenaires. Chaque année, à l'occasion de la présentation du programme d'actions, le comité de pilotage du pays touristique réalise un bilan et une analyse des projets susceptibles de bénéficier d'une participation régionale. Le programme d'actions sera réalisé sur une période de 3 ans.

➤ Bénéficiaires : Maîtres d'ouvrage publics et privés

Plan d'action :

1) Territoires inscrits uniquement en démarche collective d'organisation

- Aide à la définition de l'organisation
- Aide à l'ingénierie
- Appui à la mise en place ou à l'optimisation de la taxe de séjour

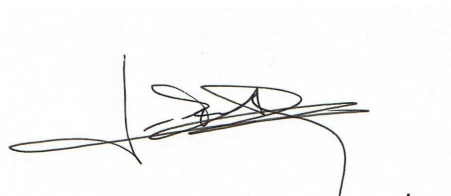
2) Territoires inscrits en démarche produits et en démarche collective d'organisation

- Aide à l'amélioration de la stratégie du territoire
- Etudes préalables à la réalisation d'un projet touristique
- Modernisation/extension de l'office de tourisme
- Equipements touristiques adaptés aux attentes de la clientèle
- Equipements de bien-être liés à l'eau destinés à des clientèles touristiques
- Plan local de randonnées et itinéraires vélo connectés au schéma régional des vélos routes et voies vertes

Les échanges avec l'ensemble des offices de tourisme du Pays LNCA sont en cours à ce sujet. Compte tenu des implications locales (organisation et structuration des offices , gestion de la taxe de séjour) les commissions compétentes des trois communautés de communes du pays devront être informées et leur avis sera décisif pour la poursuite de cette réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Pierre Dufeu". The signature is stylized with a large initial "J" and "P".

Jean Pierre DUFEU